

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021

Le jeudi 1^{er} juillet 2021, à 19 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de GRAND-AIGUEBLANCHE se sont réunis à la Salle polyvalente du Morel.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CHANOIR Jessica, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, JAY Hélène, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean Yves, NANTET Laetitia, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel

Absents excusés : CANET Laurent, CHEDAL-ANGLAY Evelyne, GUILBERT Agnès (donne pouvoir à BRUNIER Thierry), HURET Edith (donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain)

Absent : Néant

JAY Hélène est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

❖ Droit de préemption urbain

L'assemblée communale, ne fait pas exercice de son droit de préemption lors de la vente de divers biens immobiliers, inclus dans le périmètre du droit de préemption urbain.

❖ Aménagement du Bourg centre de la commune de Grand-Aigueblanche : acquisition de la propriété José DARAS par la commune

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 25 Mars 2021, le projet de redynamisation du centre bourg de la commune de Grand-Aigueblanche. Ce programme sera mis en œuvre sur cinq années. En 2021, la commune se porte acquéreur de l'assiette foncière du programme de l'opération. Il s'agit des biens appartenant à Monsieur José DARAS.

Les biens immobiliers, propriété de monsieur DARAS, sont situés au cœur du centre bourg ; en bordure de la Grande Rue. Ils se répartissent en trois grands ensembles :

Le corps de de ferme à usage d'habitation ;

L'ancien bar-restaurant comprenant également 5 appartements ;

Le bâtiment commercial actuellement occupé par une fleuriste.

La commune de Grand-Aigueblanche achète l'ensemble du tènement immobilier sis Grande Rue et cadastré à la section AA numéros 116, 118, 119, 120, 122, 593, 595, 597 et 598 moyennant le prix de UN MILLION D'EUROS (1.000.000,00) sous les conditions suspensives usuelles et de droit en pareille matière.

Autorisé par la délibération en date du 25 Mars 2021, une offre d'acquisition a été co-signée par Monsieur le Maire et Monsieur José DARAS.

Le bien sera repris avec le bail commercial consenti à Melle POUGET DELPHINE – ATELIER DES FLEURS, portant sur les locaux sis 344, Grande Rue (parcelle AA numéro 116).

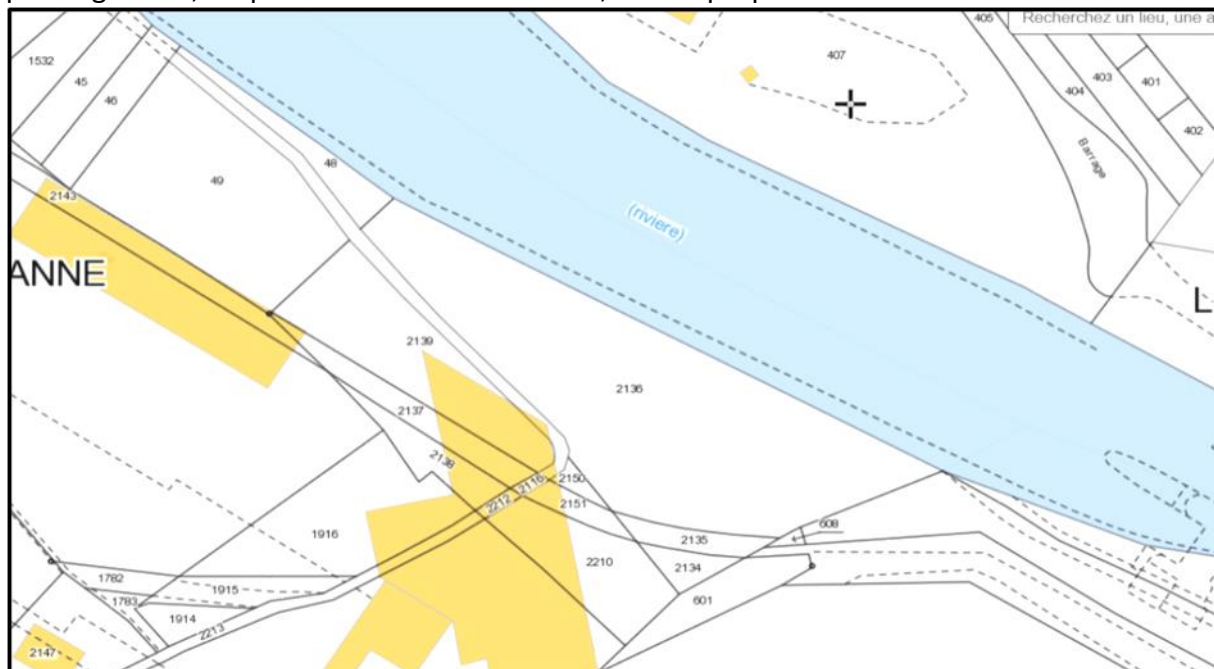
Et sous la condition particulière suivante à la charge de la commune :
Réalisation de la vente au plus tard le 15 octobre 2021 avec paiement du prix le 31 octobre 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- ❖ Déclassement d'un délaissé de domaine public compris dans l'assiette foncière de la Centrale de La Coche en vue de son aliénation à EDF

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Un délaissé de domaine public très ancien sépare les parcelles A-48 et A-49 puis, dans leur prolongement, les parcelles A-2136 et A-2139, toutes propriétés d'EDF.



Dans la perspective de la régularisation de l'assiette foncière de la Centrale de La Coche, il convient de reconnaître la désaffectation de tout usage ainsi que le déclassement du domaine public de ce reliquat qui n'a plus aucune vocation communale depuis des années.

Ce déclassement permettra d'attribuer un numéro cadastral à ce tènement foncier et l'affectera au domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Réflexion sur le projet d'aménagement du Bourg-Centre

Les services offerts au public, notamment ceux proposés par La Poste, seront amenés à évoluer à court ou moyen terme.

En effet, La Poste d'Aigueblanche ne devrait rester prochainement ouverte que les matins (elle enregistre aujourd'hui environ 60 passages par jour).

Par conséquent, une réflexion est menée par la Collectivité pour créer un « point info services » (qui serait différents des « maisons des services » comme on peut en trouver à Moûtiers et La Léchère).

Une demande a également été faite pour la création d'un « Cybercafé ».

Finances

❖ Créances éteintes

Des créances éteintes d'un montant total de 3 391,75 € étaient proposées d'être admises par le Conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Décision modificative n° 3 au budget communal

Certains ajustements au budget étaient nécessaires. Il était proposé au Conseil municipal d'approuver une décision modificative.

- Recettes de fonctionnement : + 80 000 €
- Dépenses de fonctionnement : + 80 000 €

- Recettes d'investissement : + 80 000 €
- Dépenses d'investissement : + 80 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Participation financière de la Commune pour les sorties scolaires de l'école de Le Bois

Les dépenses liées aux sorties scolaires et classes découvertes sont généralement prises en charge par la Commune, le SOU des écoles et les parents des élèves (1/3 pour chaque partie).

Dans le cadre des sorties scolaires réalisées par les élèves de l'école de Le Bois, il est décidé, à l'unanimité, de faire participer la Commune pour un montant de 839,84 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Rando VTT « La Navelotte »

La Rando VTT « La Navelotte » (5^{ème} édition) se tiendra le mercredi 14 juillet prochain.

Il était proposé au Conseil de leur accorder une subvention exceptionnelle de 1 000€ pour l'organisation de cette manifestation.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ressources Humaines

❖ Versement de la prime COVID à certains agents communaux

Certains agents municipaux en charge de l'entretien des locaux et des services périscolaires ont rendu un grand service à la Collectivité durant la crise sanitaire du COVID-19. Il était par conséquent proposé de leur attribuer une prime exceptionnelle.

Or, après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie, la « prime COVID » n'a pas été reconduite pour l'année 2021 et il n'est par conséquent, plus possible de la verser aux Agents.

Les Elus souhaitant vivement récompenser le travail accompli, une autre solution devra être trouvée, éventuellement en procédant à une hausse du régime indemnitaire individuel.

Affaires diverses

❖ Présentation du projet de pistes cyclables

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de liaison cyclable, qui joindra à terme Moûtiers à la Commune déléguée de Feissons-sur-Isère.

Ce projet, mené par la Communauté de Communes, est estimé à 1 200 000 €. Il sera fortement soutenu par l'Etat, la Région et le Département. La participation financière de ces derniers avoisinera 75 %.

La première tranche de travaux, qui reliera la station d'épuration de Moûtiers à la Piscine du Morel (en passant par la Centrale de la Coche, le carrefour du Bourjaillet et les berges de l'Isère) débutera dans les prochains mois.

Cette voie verte sera composée à la fois d'aménagements en sites partagés (véhicules et cycles) et d'aménagements en sites propres (voies cyclables et cheminements piétonniers). Une attention particulière devra être apportée à la sécurisation du carrefour du Bourjaillet, au niveau du pont qui fait la jonction entre Aigueblanche et Bellecombe.

❖ Divers

L'assemblée communale examinant diverses affaires :

- Entend qu'il est nécessaire d'être très vigilant concernant les problèmes de sécurité sur la Commune. Pour cela, la Commune vient d'investir dans un sonomètre, afin de pouvoir contrôler les nuisances sonores (véhicules, deux-roues à moteur, musique, ...) et éventuellement verbaliser. Un débat est également ouvert pour l'acquisition d'une lunette radar afin de lutter contre la vitesse très excessive de certains automobilistes, que ce soit dans le centre bourg ou dans les différents villages. Au niveau des caméras de surveillance, une fois celles de Le Bois installées, d'autres pourraient être déployées sur d'autres secteurs de la Commune,
- Prend note qu'au niveau de la dénomination des rues, il est nécessaire de créer de nouvelles voies :
 - o L'impasse du Mollard au village du Crey,
 - o L'allée Creux du Loup et l'allée des Tarines au niveau de la Zone Artisanales de « La Piat »
- Entend les remerciements de Monsieur le Maire concernant la mobilisation des Elus pour la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin derniers.

La séance est levée à vingt heures et trente minutes.

Le Maire,

André POINTET